

Adeline MERLOT

Document généré le vendredi 05 décembre 2025 à 18:17

Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version	Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	05/12/25		05/12/25		

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
JOUE	Intégrale					

Service : CCPB

Classification CPV :

Principale : 65111000 - Distribution d'eau potable

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONCESSION

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY

M. Jean-Michel DUDA - Président
 2 rue d'Hodenc
 60650 LA CHAPELLE AUX POTS
 Tél : 03 44 81 35 20
 SIRET 24600091300052

 W

Objet	Délégation du service public d'eau potable
Référence acheteur	64404 / 25-246
	Services
Procédure	Avis de concession
Code CPV principal	65111000 - Distribution d'eau potable
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON
Critères d'attribution	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante (priorité = 1 à la priorité la plus grande) 1 - valeur technique de l'offre 3 - Qualité du service 2 - financier

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Procédures de recours : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif d'Amiens

14, rue Lemercier
 CS 801114F
 80011 Amiens - Cedex 01
 Tél : 0322336170 - Fax : 0322336171
greffe.ta-amiens@juradm.fr
<http://amiens.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

CCRA 54
 Préfecture
 1 rue du Préfet Claude Erignac
 CS 60031

54038 Nancy - CEDEX
 Tél : 0383342626 - Fax : 0383274984
caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
 Référendum précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L. 551-1 du Code de Justice Administrative).

Référendum contractuel : 31 jours à compter de la date de publication de l'avis d'attribution du marché (articles L. 551-13 à L. 551-23 et R. 551-1 à R. 551-9 du Code de Justice Administrative).

Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R. 421-1 à R. 421-3 du Code de

Justice Administrative).

Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de

l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

ATTRIBUTION

Valeur totale du marché (hors TVA)

Valeur : **8208486.26 €**

Date de la décision d'attribution de la concession par l'autorité délégante : 25/11/25

Nombre d'offres reçues : 2

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

n° : 25-246-1 - Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise 1 rue du Montant HT : 8 208 486,26 €

Thérain 60000 BEAUVAIS

(montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service, et quelle que soit leur origine)

Le concessionnaire est une PME : NON

Renseignements complémentaires

Modalités de consultation du marché : consultation sur place ou envoi d'une copie sur demande expresse, dans le respect des secrets protégés par la loi

Date de signature du marché : 2 Décembre 2025

Avis d'attribution du contrat public établi en application de l'article R551-7 1er alinéa du Code de Justice Administrative

La somme indiquée en valeur et en montant HT correspond au montant prévisionnel de l'ensemble des sommes à percevoir par le délégataire, qu'elles soient liées ou non au résultat de l'exploitation du service et quelle que soit leur origine

Envoi le 05/12/25 à la publication

Marches-Publics.info V9.7